

VILLE DE



MARSEILLE

www.marseille.fr

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
« MAÎTRISER NOS MOYENS »

Direction des Affaires Juridiques  
et des Assemblées

**Le Directeur**

OB/MM

06072/23/03/00325

Le 27 mars 2023,

**Monsieur Kévin GERNIER**

Par courriel à : [data+request-8100-4779c696@madada.fr](mailto:data+request-8100-4779c696@madada.fr)

**Objet :** Demande d'accès à un document administratif - charte de déontologie des élus et des agents de la Ville de Marseille

**PJ :** 2

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courriel du 22 mars 2023.

Conformément aux annonces faites à l'occasion des élections municipales 2020, la démarche de maîtrise des risques d'atteinte à la probité a bien été engagée.

Cet engagement s'est traduit *in concreto* par les mesures suivantes:

- déclaration de patrimoine des élus auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) ;
- publication de la charte de déontologie des élus (en pièce jointe) ;
- publication de la charte de déontologie des agents (en pièce jointe) ;

- formation et sensibilisation à la déontologie des agents occupant des fonctions exposées au risque d'atteinte à la probité : régisseur, rédacteur de marchés publics, instructeur des droits du sol ; agents des opérations funéraires.

A ce stade, il ne nous est pas possible de vous communiquer la cartographie des risques d'atteinte à la probité.

En effet, la réorganisation de l'administration depuis 2021 et qui s'achèvera en juin 2023 nécessite que l'ensemble des 133 processus de gestion soient analysés préalablement au regard de cette nouvelle organisation. Ceci permettra la mise en évidence des risques d'atteinte à la probité au sein des directions en charge de leur contrôle dans leur mise en œuvre du service public. Cette démarche est un préalable nécessaire à l'élaboration de cette cartographie et elle est aujourd'hui engagée.

Dès son achèvement et conformément aux dispositions de la loi n°78-575 du 17 juillet 1978, nous ne manquerons pas de vous l'adresser dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.



**Marie-Sylviane DOLE**